



**Pour une Europe qui  
construit des ponts !**

A Appel à l'action : Réservez la date !

**Ensemble dans la rue contre l'abolition du droit  
d'asile en Europe le 26 novembre à Berlin**

Début décembre, le Parlement européen discutera d'une nouvelle aggravation du régime d'asile européen commun (GEAS). Le Parlement votera toute une série de réglementations qui aggravent les conditions du système d'asile européen. Il en résultera des violations systématiques des droits de l'humain. Le droit fondamental à l'asile est en jeu.

- ▶ Nous appelons le Parlement européen à ne pas accepter ces réductions historiques, mais à défendre le respect des droits de l'humain pour tous. Le droit individuel à l'asile doit rester le fondement de notre système de protection !
- ▶ Nous appelons le gouvernement allemand à tenir ses promesses électorales et à défendre une politique migratoire fondée sur les droits de l'humain.
- ▶ Nous invitons la société civile à descendre dans la rue avec nous, à protester ensemble contre ces aggravations historiques de la loi sur l'asile et à donner le signal d'une Europe ouverte et solidaire !



## **Quelles sont les menaces posées par les aggravations prévues du droit d'asile ?**

Les propositions de „réforme“ du GEAS rédigées par la Commission européenne et le Conseil de l'UE prévoient diverses réglementations qui légaliseraient des pratiques violant les droits de l'humain, telles que les détentions arbitraires et les déportations. Si ces projets de loi sont confirmés par le Parlement européen, il s'agira d'un tournant pour la politique migratoire européenne et la fin de facto du droit fondamental à l'asile.

### **Détention systématique après l'arrivée**

L'identification des personnes en fuite doit avoir lieu dès la frontière extérieure de l'UE par le biais de procédures dites „frontalières“. À cette fin, les personnes doivent être hébergées dans des camps situés à proximité de la frontière. Ces camps seront situés sur le territoire de l'UE, mais les réfugiés seront officiellement considérés comme „n'étant pas entrés“. Et ce, jusqu'à ce qu'une décision soit prise sur leurs perspectives d'asile respectives. Seules les personnes dont la perspective d'asile est certifiée peuvent entrer dans le pays. Jusqu'à ce que cet examen soit terminé, les personnes sont enfermées dans des baraquements, pour une durée pouvant aller jusqu'à 12 semaines. Même les enfants ne sont pas exemptés de cette réglementation, contrairement aux promesses des Verts. Les organisations de défense des droits de l'humain soulignent à plusieurs reprises qu'un examen individuel et juridiquement fondé des raisons de l'asile n'est pas possible dans de telles conditions. En outre, toutes les personnes qui sont entrées dans le pays via des „pays tiers sûrs“ doivent être expulsées immédiatement après leur arrivée, sans aucun examen.

### **Externalisation de la responsabilité vers des pays tiers**

Dans le même temps, les critères applicables aux „pays tiers sûrs“ seront considérablement assouplis. Jusqu'à présent, les pays tiers considérés comme „sûrs“ devaient avoir ratifié la convention de Genève sur les réfugiés, c'est-à-dire l'avoir signée et reconnue. Ce n'est plus le cas aujourd'hui : c'est un recul historique ! Plus encore : certaines régions d'un pays peuvent être considérées comme „sûres“ même si le reste du pays ne l'est pas. (Des pays comme la Tunisie, par exemple, seront à l'avenir considérés comme „sûrs“). Il est très probable que les personnes fuyant vers l'Europe aient traversé l'un de ces pays et aient ainsi perdu leur droit à l'asile en Europe.

Cette politique s'inscrit dans une tendance de la politique migratoire européenne de ces dernières années : L'externalisation du contrôle des migrations. L'UE conclut des „accords de migration“ avec des États voisins, comme la Turquie ou la Libye,



mais aussi avec des États qui n'ont pas de frontière commune, comme dans la zone du Sahel. Dans ces accords, ces États s'engagent à prendre des mesures contre les mouvements de réfugiés ou acceptent d'expulser des personnes d'Europe, et reçoivent en retour un soutien financier de l'UE. De cette manière, l'UE se libère de ses obligations en matière de droits de l'humain et de droit d'asile. Ainsi, non seulement elle soutient directement les régimes autoritaires dans la violation systématique des droits de l'humain, mais elle les incite également à le faire. La situation des réfugiés en Libye et en Tunisie est déjà catastrophique.

## **Poursuite de la désolidarisation au sein de l'UE**

La désolidarisation au sein de l'UE doit également se poursuivre. Le système de Dublin, critiqué depuis de nombreuses années, sera renforcé. En raison de l'extension prévue des périodes de transfert, les possibilités de dernier recours, telles que l'asile religieux comme protection contre les expulsions, ne seront plus guère possibles à l'avenir. La répartition solidaire des personnes en quête de protection au sein de l'UE n'est pas non plus garantie par les réglementations prévues. Au lieu de cela, les États membres pourront s'exempter de l'obligation d'accueillir des personnes en versant de petites sommes d'argent ou en envoyant du personnel.

## **Et ce n'est pas tout...**

Comme si ces aggravations prévues de la loi sur l'asile n'étaient pas suffisantes, l'UE prévoit actuellement un mécanisme qui pourrait abaisser encore davantage les normes de protection encore valables pour les réfugiés : Le „règlement de crise“. Ce règlement entrerait en vigueur lorsqu'un nombre particulièrement élevé de personnes se présenterait aux frontières. Si une „crise“ est déclarée par le Conseil européen, la durée de détention pour vérification d'identité peut être prolongée jusqu'à 20 semaines. Le groupe de personnes pouvant être détenues peut également être élargi dans le cadre du règlement de crise.

## **PARTICIPEZ !**

Inscrivez déjà le 26 novembre dans votre calendrier pour descendre dans la rue avec nous ! Si vous voulez faire partie de l'alliance, écrivez-nous sur Twitter, Insta ou par email à [stopgeas@posteo.de](mailto:stopgeas@posteo.de) !

Vous voulez signer notre appel ?

Alors écrivez-nous un courriel à [stopgeas@posteo.de](mailto:stopgeas@posteo.de). Nous serions heureux que vous diffusiez l'appel et que vous sensibilisiez d'autres personnes à la privation de droits des personnes en fuite !